



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Office des ponts et chaussées du canton de Berne, III^e arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 1362: Crémines – Seehof – front BE/JU

Communes: Corcelles et Seehof

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic comme précisé ci-après:

Tronçon: Corcelles – Seehof, depuis le coté est du bâtiment Pâturage-Derrière 55 à Corcelles jusqu'au coté ouest du bâtiment Bächle 29 à Seehof.

Durée: Du lundi 12 juillet 2021 à 6 h au jeudi 15 juillet 2021 à 12 h.

Exceptions: Aucune.

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu dans les deux sens, par Moutier – Courrendlin – Vicques – Vermes – Envelier – Seehof.

Restrictions: Le tronçon concerné sera interdit, dans les deux sens, à tous les usagers de la route.

Motif: Renouvellement de la chaussée.

Les travaux de pose de revêtements routiers étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers.

Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables.

Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 22 juin 2021

Office des ponts et chaussées, Service pour le Jura bernois

Décision circulation routière

3032-21; Décision concernant une restriction de la circulation

Commune de Valbirse, Bévillard

Tronçon de route N°1375, Bévillard – Champoz

Arrondissement administratif du Jura bernois

Restriction(s)

Cédez le passage, sur la Route de Sorvilier, à la bifurcation avec la route de Champoz

Abrogation(s)

Cédez le passage, sur la Route de Champoz, à la bifurcation avec la route de Sorvilier

Motif de la mesure

Cette mesure fait partie du plan de route visant le réaménagement de la route de Champoz à Bévillard, incluant la modification du droit de priorité, y compris pendant la période de chantier.

Informations juridiques

L'Office des ponts et chaussées du canton de Berne décide la restriction de la circulation susmentionnée, se référant aux articles 3, 2^e alinéa, et 106, 2^e alinéa, éventuellement aussi à l'article 32, 3^e alinéa de la loi fédérale du 19 décembre 1958 (LCR, LF 741.01) sur la circulation routière, ainsi qu'à l'article 43, 1^{er} alinéa de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1).

Un éventuel recours n'a pas d'effet suspensif.

Cette décision entre en vigueur après sa publication dans la Feuille officielle du canton de Berne et la Feuille officielle d'avis du district de Moutier, et après que les signaux aient été posés, échangés ou enlevés.

Indication des voies de recours

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours qui suivent sa notification auprès de la Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3013 Berne. Le recours doit être introduit en deux exemplaires. Il doit comporter les conclusions, l'indication des faits, des moyens de preuve et des motifs, et il doit être muni d'une signature valable. La décision attaquée et les moyens de preuve disponibles doivent être joints.

Un recours séparé peut être formulé dans les 30 jours contre la suppression de l'effet suspensif (décision incidente). Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Loveresse, le 25 juin 2021

Office des ponts et chaussées, service pour le Jura bernois

Office des ponts et chaussées du canton de Berne, III^e arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 1369; Bellelay – Front. BE/JU (Les Genevez)

Commune: Saicourt (Bellelay)

230.20342 / Nouvelle construction – Boucle rebroussement bus: Bellelay, entrée Nord

Tronçon: Bellelay, entrée Nord de la localité (carrefour des routes cantonales N° 1369 / 248.4 jusqu'en amont carrefour chemin de la Béroie / route cantonale)

Durée: Du mardi 6 juillet à 6 h au mercredi 7 juillet 2021 à 6 h

Exception: Aucune

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu par Bellelay – Fornet-Dessous – Lajoux – Les Genevez (pour les 2 sens de circulation).

Restrictions: Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers).

Motif de la mesure: Travaux de revêtement bitumineux

Notices légales: En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Les travaux de pose de revêtements routiers étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers.

Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables.

Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 22 juin 2021

Office des ponts et chaussées, Service pour le Jura bernois



Belprahon

Bureau communal – Modification d'horaire

Le bureau communal sera exceptionnellement fermé le jeudi 1^{er} juillet 2021. En remplacement, il sera ouvert le mercredi 30 juin 2021, de 15 h à 17 h. Merci pour votre compréhension.

Belprahon, le 23 juin 2021

Le Secrétariat communal

Nouvelle administratrice des finances

Le Conseil communal a nommé M^{me} Magalie Jost, de Malleray, au poste d'administratrice des finances de la commune en remplacement de M^{me} Angela Della Torre. Il souhaite la bienvenue à M^{me} Jost et profite de l'occasion pour remercier chaleureusement M^{me} Della Torre pour son engagement, son efficacité et son dévouement durant ces 8 années de service passées au sein de l'administration communale.

M^{me} Jost prendra officiellement ses fonctions au 1^{er} septembre 2021.

Belprahon, le 30 juin 2021

Le Conseil communal



Corcelles

Avis de construction

Maître d'ouvrage : Müller Marianne et Brunner Willy, Clos la Jus 38, 2747 Corcelles

Auteur du projet : Heinz Ruch, creusement et transports, Le Chaufour 4, 2743 Eschert

Propriétaire foncier : Müller Marianne et Brunner Willy, Clos la Jus 38, 2747 Corcelles

Emplacement : parcelle N° 81, Verger Dedos 52, 2747 Corcelles

Projet : raccordement aux eaux usées

Zone d'affectation : hors zone

Dérogation : art. 24 ss LAT / 81 ss LC

Dimensions : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans jusqu'au **23 juillet 2021**, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Corcelles, le 23 juin 2021

Conseil communal

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 9 juin 2021

En vertu de l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 juin 2021 est déposé publiquement durant 30 jours, **soit du 30 juin 2021 au 30 juillet 2021 inclus**, au Secrétariat communal, à compter de la présente publication.

Le procès-verbal pourra être consulté durant les heures d'ouvertures du Secrétariat communal soit tous les mardis de 10h à 11h et les jeudis de 17h à 18h30.

Le bureau communal étant fermé du 19 juillet 2021 au 13 août 2021, un rendez-vous devra être demandé auprès de Madame la Mairesse Marianne Müller au 079 372 11 73.

Durant le délai, il est possible de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal, dûment signée et munie de motifs valables.

Corcelles, le 30 juin 2021

Conseil communal

Interdiction de stationner sur la route de Raimeux

Au vu de certains problèmes rencontrés, un signal d'interdiction de stationner dans le grand virage situé tout à l'est de la route de Raimeux sera installé.

Il est également strictement interdit de stationner sur les places d'évitement le long du chemin de Raimeux.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

Corcelles, le 30 juin 2021

Conseil communal



Court

Fermeture de l'administration

L'administration municipale fermera ses portes le **vendredi 16 juillet 2021** à midi et les rouvrira le **lundi 9 août 2021** à 10h30.

Durant cette période de fermeture, une permanence téléphonique sera assurée du lundi au vendredi, entre 10h30 et 11h30, au 032 497 71 12.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de contacter l'administration municipale au numéro précité en vue de fixer un rendez-vous.

Le Conseil municipal et le personnel souhaitent une excellente période estivale à toute la population.

Court, le 30 juin 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal

Abrogation

Règlement du subventionnement pour la construction et l'assainissement de logements

En Assemblée municipale du 7 décembre 2020, les citoyen-ne-s réuni-e-s ont pris, à l'unanimité, la décision d'abroger le règlement de subventionnement pour la construction et l'assainissement de logements du 29 novembre 1979.

L'abrogation du règlement précité prend effet au 1^{er} juillet 2021.

Court, le 30 juin 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémises

Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Date du prélèvement: 5 mai 2021

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux prescriptions.

Lieu de prélèvement : fontaine, laiterie

Nom du réseau : réseau de distribution

Traitement de l'eau : désinfectée

Résultats microbiologiques :

Escherichia coli (par 100 ml): non décelable

Entérocoques (par 100 ml): non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml): 8

Appréciation : les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Lieu de prélèvement : station de pompage, arrivée source

Nom du réseau : source de l'Etang

Traitement de l'eau : non traitée

Résultats microbiologiques :

Escherichia coli (par 100 ml): non décelable

Entérocoques (par 100 ml): non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml): 14

Résultats physiques et chimiques :

Chlorure (mg/l): 1,3

Fluorure (mg/l): traces décelables

Nitrate (mg/l): 4,5

Nitrite (mg/l): non décelable

Sulfate (mg/l): 6,4

Ammonium (mg/l): non décelable

Calcium (mg/l): 76,7

Potassium (mg/l): 0,5

Magnésium (mg/l): 3,6

Sodium (mg/l): 0,8

Dureté totale (mmol/l): 2,06

Degré de dureté (°f): 20,6

Appréciation : les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Lieu de prélèvement : station de pompage, après UV

Nom du réseau : source de l'Etang

Traitement de l'eau : désinfectée

Résultats microbiologiques :

Escherichia coli (par 100 ml): non décelable

Entérocoques (par 100 ml): non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml): 1

Appréciation : les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Lieu de prélèvement : fontaine, bas du village

Nom du réseau : réseau de distribution

Traitement de l'eau : désinfectée

Résultats microbiologiques :

Escherichia coli (par 100 ml): non décelable

Entérocoques (par 100 ml): non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml): 8

Appréciation : les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur la distribution ou la qualité de l'eau au secrétariat communal (mardi de 13h30 à 18h / jeudi de 7h30 à 12h et 15h à 17h).

Crémises, le 30 juin 2021

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérants : Allemann Urs et Christine, Rue de l'Industrie 84, 2746 Crémises

Auteur du projet : Allemann Haustechnik, Rue de l'Industrie 84, 2746 Crémises

Emplacement : Parcelle N° 827, au lieu-dit «Rue de l'Industrie 84», commune de Crémises

Projet : Remplacement du chauffage à mazout actuel par une PAC air/eau extérieure, côté Nord du bâtiment

Dimensions : Selon plans déposés

Genre de construction : Selon plans déposés

Zone d'affectation : A (activités)

Dépôt public de la demande, avec plans **jusqu'au 30 juillet 2021 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémises durant les heures d'ouverture.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Durant la pause estivale du bureau communal, le dossier peut être consulté en prenant rendez-vous aux numéros suivants: 077 450 83 27 ou 076 319 03 71.

Crémises, le 30 juin 2021

Secrétariat communal Crémises

Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera fermé durant la pause estivale du 19 juillet au 6 août 2021.

Réouverture le mardi 10 août 2021 selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler les numéros suivants:

076 319 03 71
077 450 83 27

Bel été à tous!

Crémines, le 30 juin 2021

Le Conseil communal

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 24 juin 2021

Conformément à l'article 68, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 24 juin 2021 est déposé publiquement durant 20 jours, à compter du 6 juillet 2021, au secrétariat communal.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Crémines, le 30 juin 2021

Le Conseil communal



Eschert

Avis de construction

Requérant/Maître d'ouvrage: Fabien Lüthi, Rue St-Maurice 17, 2852 Courtételle

Propriétaire: Fabien Lüthi, Rue St-Maurice 17, 2852 Courtételle

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Emplacement: parcelle 718, Au Village 8, 2743 Eschert

Projet: construction d'une maison familiale avec pose d'une pompe à chaleur extérieure air-eau, installation de panneaux thermiques et photovoltaïques en toiture et construction de murs de soutènement

Dimensions et genre: selon plans déposés

Construction: selon plan déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 23 juillet 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse. Durant les vacances d'été, le bureau sera ouvert normalement le lundi soir 19 juillet 2021. Par contre, pour des consultations entre le mardi 20 et le vendredi 23 juillet 2021, prière de prendre rendez-vous au N° 079 578 50 31 entre 14h et 16h.

Eschert, le 18 juin 2021

Conseil communal



Grandval

Plastiques agricoles

La prochaine tournée des plastiques agricoles se déroulera mercredi 7 juillet 2021.

Grandval, le 27 mai 2021

Le Conseil municipal

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h



Moutier

Avis de construction

Requérante: MSerrano Events Sàrl, Rue de l'Hôtel-de-Ville 14, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N°s 281 et 2383, au lieu-dit: « Rue de l'Hôtel-de-Ville 14 », commune de Moutier.

Projet: aménagement d'une terrasse surélevée en bois avec barrières de sécurité.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: VV et route communale.

Recensement arch.: ensemble bâti A.

Dérogations: art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 juillet 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 juin 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Vacances d'été – fermeture des guichets l'après-midi

Le Conseil municipal informe la population que les guichets de l'administration communale à la Rue de l'Hôtel de Ville 1 et 2 seront fermés tous les après-midi **du lundi 19 juillet 2021 au vendredi 6 août 2021**. Il n'y aura pas de permanence téléphonique durant cette période, les après-midi.

La permanence à l'Hôtel-de-Ville 1 sera assumée du lundi au vendredi matin.

Les guichets seront fermés le mercredi matin au Service social et au Service Sécurité.

Moutier, le 30 juin 2021

Conseil municipal

Service de Sécurité

Avis aux propriétaires de chien(s)

Il est rappelé que:

- La détention, l'acquisition, la vente ou le décès d'un chien doivent être communiqués immédiatement au Service Sécurité de la ville de Moutier.**
- Les propriétaires de chien(s) n'étant pas encore annoncés sont invités à se présenter **sans délai**, munis du carnet de vaccination, au bureau du Service Sécurité, rue de l'Hôtel-de-Ville 2, afin de régulariser leur situation.
- Tout chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique, au plus tard trois mois après sa naissance et, dans tous les cas, avant d'être cédé par le détenteur chez lequel il est né.
- Tout chien doit être muni en permanence de la médaille d'identification communale.
- Quiconque se soustrait au paiement de la taxe des chiens encourt l'amende prévue par la loi. (5000.- au plus).

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du Service Sécurité au 032 494 11 29.

Notre bureau est ouvert selon les horaires suivants:

Le matin de 10h à 11h tous les jours excepté le mercredi.

L'après-midi de 15h à 16h du lundi au mercredi et vendredi, le jeudi de 16h à 18h

Moutier, le 22 juin 2021

Service de Sécurité

Avis de construction

Requérant: Lehmann Thierry et Carmen, rue de la Courtine 37, 2740 Moutier

Auteur du projet: AP-InTec Sàrl, 2555 Brügg

Emplacement: Parcelle N° 1838, rue de la Courtine 40

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau en façade Est

Zone: H2

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 30 juillet 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 30 juin 2021

Services Techniques-Urbanisme

Bibliothèque municipale

Vacances d'été

La bibliothèque sera fermée pour la pause estivale du samedi 10 juillet à 11h30 jusqu'au lundi 9 août à 15h.

Moutier, juin 2021

Les bibliothécaires

Avis de construction

Requérant: Palokaj Adonis, rue Industrielle 72, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1326, chemin des Mûriers 2

Projet: Agrandissement d'une fenêtre en porte-fenêtre avec la création d'un escalier en façade Sud, pose d'un canal de fumée pour cheminée en façade Sud

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 30 juillet 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 30 juin 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Nissels Robert et Cornelia, chemin des Cerisiers 18, 2740 Moutier

Auteur du projet: Isaias Moura Widmer, 2743 Eschert

Emplacement: Parcelles N° 1907 et 1913, chemin des Cerisiers 16 et 18

Projet: Agrandissement du SAS d'entrée à l'Est de la maison sur la parcelle 1907; Pose d'un garage préfabriqué avec la création d'une place de stationnement et d'un mur de soutènement au Sud de la parcelle 1913

Zone: H2

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 30 juillet 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville

1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 30 juin 2021

Services Techniques-Urbanisme



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Annnonce

La commune de Perrefitte met au concours un poste à 20% pour la conciergerie du bâtiment communal et de l'école primaire.

Profil souhaité: si possible avec une expérience en conciergerie, lieu d'habitation à proximité de Perrefitte, flexibilité concernant les heures de travail, prêt à collaborer activement avec les utilisateurs des bâtiments

Entrée en fonction: 1^{er} août 2021 ou à convenir

Toute question ou renseignements quant aux prestations offertes ou aux tâches à accomplir sont à demander à M^{me} Virginie Heyer au 079 458 71 53.

En cas d'intérêt, nous vous prions de vous manifester par écrit, à l'administration communale, Sous le Tacon 24, 2742 Perrefitte, d'ici au 2 juillet 2021

Perrefitte, le 23 juin 2021

Le Conseil municipal

Communications du Conseil municipal

Fermeture de la Combe Fabet

En raison des récentes intempéries, la Combe Fabet est actuellement impraticable et son accès interdit. La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'incident.

Perrefitte, le 30 juin 2021

Le Conseil municipal



Petit-Val

Vente maison Clos Devant 30 à Souboz

La Commune mixte de Petit-Val met en vente la maison Clos Devant 30 à Souboz. Il s'agit d'une parcelle de 818 m², située en zone de construction «Centre Ancien». La maison est classée «Digne de protection» Objet C, selon le recensement architectural, construite dans la 1^{re} moitié du XX^e siècle.

- Valeur officielle CHF 274'200.-
- Valeur comptable CHF 383'800.-
- Valeur AIB CHF 646'600.-
- L'assemblée communale a fixé le prix de vente minimum à CHF 370'000.-
- Les personnes intéressées à acheter cette parcelle peuvent visiter la maison le **samedi 14 août 2021 à 10h**. Rendez-vous sur place.
- L'acquéreur doit s'engager à habiter personnellement la maison à l'année à titre de logement principal (droit de réméré inscrit dans l'acte de vente)
- Un droit de préemption sera inscrit dans l'acte de vente, d'une durée de 15 ans dès la signature de l'acte (à faire valoir par la Commune de Petit-Val en cas de revente du bâtiment)
- Entrée en jouissance: à discuter

- Les offres d'achat chiffrées sont à envoyer à la Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, jusqu'au 24 août 2021 avec la mention «Offre d'achat» indiquée sur l'enveloppe.

Les documents suivants peuvent être consultés sur rendez-vous à l'administration communale:

- Expertise du 28.10.2016
- Feuillet de valeur officielle

Souboz, le 30 juin 2021

Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

Durant les vacances d'été, l'administration communale sera fermée du 12 juillet 2021 au 8 août 2021.

Réouverture selon l'horaire habituel le lundi 9 août 2021.

Le Conseil communal et le personnel vous souhaitent un bel été.

Souboz, le 30 juin 2021

Conseil communal

Tarif des émoluments

Lors de sa séance du 21 juin 2021, le Conseil communal a adopté un nouveau tarif des émoluments avec entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2021.

Le tarif peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet www.petit-val.ch. Un recours peut être déposé contre le tarif dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary

Souboz, le 30 juin 2021

Conseil communal

Ordonnance sur les traitements du personnel et des indemnités des autorités

Lors de sa séance du 21 juin 2021, le Conseil communal a adopté une nouvelle ordonnance sur les traitements du personnel et des indemnités des autorités avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2021

L'ordonnance peut être consultée au bureau communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet www.petit-val.ch. Un recours peut être déposé contre l'ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary

Souboz, le 30 juin 2021

Conseil communal



Reconvilier

Fermeture estivale de l'administration municipale

Nous vous informons qu'en raison des vacances d'été, la Municipalité sera fermée du 19 juillet au 8 août 2021.

Pour les objets se trouvant au dépôt public durant cette période ou en cas d'urgence, merci de contacter le 076 457 78 40.

Le Conseil municipal ainsi que le personnel vous remercient de votre compréhension et vous souhaitent un très bel été!

Reconvilier, le 30 juin 2021

La Municipalité de Reconvilier

Avis de construction

Requérants: Lecomte Elodie et Frattini Florian, Les Molez 2, 2732 Reconvilier

Propriétaires: Lecomte Elodie et Frattini Florian, Les Molez 2, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpilloz 4, 2735 Bévillard

Emplacement: Parcelle N° 1309, Les Molez 2

Projet: Construction d'un nouveau garage à l'Ouest de la maison, pose d'un cabanon de jardin sur le nouveau garage, le tout non chauffé

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dérogation: Art. 80 LR

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 29 juillet 2021 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 30 juin 2021

Le secrétariat municipal

Elagage le long des voies publiques

A l'instar des années précédentes, le contrôle annuel des arbres, haies et autres plantations bordant les routes et chemins publics a été effectué. Une vingtaine d'irrégularités ont été constatées et les propriétaires concernés ont été invités à remédier à la situation.

Les Autorités rendent la population attentive à l'importance de l'entretien des jardins privés bordant les voies publiques!

Reconvilier, le 30 juin 2021

Police administrative



Roches

Ordonnance complétant le droit cantonal en matière de protection des données

Communication sur internet d'informations à caractère public

En date du 14 juin 2021, le Conseil communal a arrêté l'Ordonnance complétant le droit cantonal en matière de protection des données et concernant la communication sur Internet d'informations à caractère public.

Celle-ci entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2021, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Cette ordonnance peut être consultée au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

Voies de recours:

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Roches, le 28 juin 2021

Conseil communal

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch



Saicourt

Avis de construction

Dérogation art. 24 LAT (conformité à la zone)

Requérant: M. Pascal Donzé, Combe Bordon 1, 2732 Saicourt

Projet: Construction d'une remise pour stockage de bottes et de machines agricoles, d'une annexe pour chauffage au bois ainsi que d'un balcon et installation d'une cheminée, sur parcelle N° 391, au lieu-dit « Combe Bordon 1, 2732 Saicourt »

Dimensions: selon plans déposés

Zone: agricole

Dérogation: conformité à la zone agricole

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 juillet 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 23 juin 2021

Secrétariat municipal

Informations communales

Vente de bois de feu

La bourgeoisie de Saicourt vous offre la possibilité de commander votre bois de feu en allant sur le site de ValForêt SA: www.valforet.ch.

Assemblée municipale du 21 juin 2021

Conformément à l'article 62 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée du 21 juin 2021 sera déposé publiquement durant 20 jours à compter de la présente publication. Il peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture. Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal.

Horaire d'été de l'administration

Du 5 au 23 juillet 2021, le bureau municipal sera ouvert les mardis de 10h à 11h et de 15h à 16h ou sur rendez-vous pris au préalable par téléphone.

Fermeture de l'administration

L'administration municipale sera fermée du 26 juillet au 13 août 2021.

Reprise de l'horaire normal dès le lundi 16 août 2021. Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de contacter le Maire, Markus Gerber, au 079 612 81 04 ou le vice-maire, Pierre Mosimann au 032 483 20 83 afin de convenir d'un rendez-vous.

Le Conseil municipal et le personnel souhaitent un bel été à toute la population.

Le Fuet, le 30 juin 2021

Conseil municipal

Informations communales

Bons de garde

En raison de la fermeture estivale de l'administration communale, la demande pour la période 2021/2022 doit être déposée jusqu'au 15 juillet 2021 afin qu'elle puisse être traitée dans les délais.

Toute demande déposée après cette date sera traitée au mois d'août 2021, ce qui aura pour conséquence que le bon de garde ne démarrera qu'à partir du 1^{er} septembre 2021.

Masques de protection

Il nous reste encore des masques de protection à disposition de la population. Les personnes intéressées peuvent venir en chercher durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Le Fuet, le 30 juin 2021

Conseil municipal

Avis de construction

Requérante: Fondation de l'Abbatiale de Bellelay, p. adr. M. Pierre-Yves Moeschler, Rue du Stand 107A, 2502 Bienne

Auteur du projet: Anex & Roth, Sennheimerstrasse 15, 4054 Bâle

Emplacement: parcelle N° 752, au lieu-dit: « La Tuilerie », Bellelay, commune de Saicourt

Projet: pose de deux longues-vues sises à côté des bancs publics qui permettent de voir à quoi ressemblait le site de Bellelay en 1790

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 30 juillet 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 juin 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Florimob SA, Rue de la Gare 35D, 2605 Sonceboz-Sombeval

Auteur du projet: M. Raymond Heyer, architecte hes, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte

Emplacement: parcelle N° 738, au lieu-dit: « L'Abbaye 1a », Bellelay, commune de Saicourt

Projet: construction d'un local de rangement en bois non chauffé à l'Ouest du bâtiment N° 1a, isolation de la toiture du bâtiment N° 1a et transformation des dortoirs sis au 2^e étage en 5 chambres avec WC-douches, réouverture de la porte de liaison entre les deux bâtiments, aménagement de 2 Velux sur le pan Sud du toit et pose de tuiles transparentes sur le pan Nord du toit.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: VA.

Recensement arch.: objet C, digne de protection, contrat de classement depuis le 09.06.2011 et ensemble bâti A.

Dérogation: art. 213 al. 7 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 30 juillet 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 30 juin 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Sorvilier

Informations communales

Taille des haies

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autre végétation, plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord du chemin ou du trottoir. Les branches surplombant les chemins ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige ne doivent pas dépasser 1,20 m.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, une procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Administration municipale

En raison des vacances d'été, le Bureau municipal sera fermé du lundi 19 juillet au vendredi 13 août 2021. En cas d'urgence ou pour consulter un dossier en dépôt public veuillez contacter le 077 211 85 83.

Réouverture le 16 août aux heures habituelles, soit le lundi de 16h à 18h30.

Déchetterie

Les citoyens sont priés de trier leurs déchets selon les recommandations et de respecter les horaires en vigueur.

Rappel pour la tournée du carton: les cartons sont à déposer aplatis et ficelés ou aplatis et entassés dans un carton le jour de la tournée sur les points officiels désignés par la commune.

NON ADMIS: berlingots, cartons souillés et tambours de lessive.

Travaux d'entretien du réseau CFF

En raison de travaux d'entretien du réseau CFF, des nuisances sont à craindre durant les nuits du 6 au 23 juillet 2021.

Sorvilier, le 30 juin 2021

Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérante: M^{me} Lorena Tajés, Rue H.-F. Sandoz 11, 2710 Tavannes.

Projet: construction d'une annexe en façade sud du bâtiment Chemin du Grand'Clos 2 sis sur la parcelle N° 1404 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: raccordement aux canalisations existantes communales et à la step.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 juillet 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 23 juin 2021

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant : M. Thierry Bangerter, Rue de l'Envers 16, 2710 Tavannes

Projet : construction d'un local de rangement avec entrée couverte, pose de panneaux solaires en toiture, remplacement d'un velux par une lucarne rampante, ouverture de deux portes-fenêtres, remise en état d'un mur de jardin, bâtiment Rue de l'Envers 16 sis sur la parcelle N° 914 et installation d'une pompe à chaleur en façade nord-ouest de l'immeuble Rue de l'Envers 18 sur le bien-fonds N° 915 en zone centre.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : raccordement existant aux canalisations communales et à la step.

Dérogation requise : à l'article 80 LR.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 23 juillet 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 23 juin 2021

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérants : M. et M^{me} Raphaël et Pauline Ramseier, Chemin de la Rochette 19, 2710 Tavannes.

Projet : transformation et couverture de la terrasse existante sur le côté ouest du bâtiment Chemin de la Rochette 19 et installation d'un garage préfabriqué partiellement enterré, le tout sur la parcelle N° 223 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : raccordement aux canalisations communales et à la step.

Dérogation requise : à l'article 80 LR.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 30 juillet 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 30 juin 2021

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérants : M^{me} Annaëlle Mauron et M. Angelo Inzitari, Rue du Pasteur Frêne 9, 2710 Tavannes

Projet : construction d'une piscine à l'ouest sur la parcelle N° 54 à la rue du Pasteur Frêne en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : raccordement aux canalisations communales et à la step.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 30 juillet 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 30 juin 2021

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage : Kaufmann Jacques, Rue Principale 18, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Greenery Concept Sàrl, Route de Pré Bois 14, 1216 Cointrin

Adresse du projet : BF 741, Rue Principale 18, 2735 Bévillard

Description du projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieur au Sud de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre B

Dépôt public : du 23 juin 2021 au 22 juillet 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 15 juin 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Kleefeld Immobilien AG, M. Jozef Bredjan, Leumattstrasse 24, 6006 Luzern

Auteur du projet : Patrizio Jellici, Architecte HTL, Allmendstrasse 39, 6006 Luzern

Adresse du projet : BF 189, Le Botat 2, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet : Rénovation du bâtiment et extension de 2 appartements dans la toiture avec quatre lucarnes, nouvelles fenêtres en PVC blanc, peinture de la façade couleur écru (inchangé); création d'une nouvelle aire de jeux pour enfants, sur la partie Nord de la parcelle

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre B (CB)

Dépôt public : du 23 juin au 22 juillet 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 18 juin 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maîtres d'ouvrage : Simonin Jacques et Goussaud Jérôme, La Franay 19, 2735 Malleray

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 1520, La Franay 19, 2735 Malleray

Description du projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau, placée sur la toiture plate de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 23 juin 2021 au 22 juillet 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 18 juin 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Hélios A. Charpillot SA, Route de Montoz 9, 2735 Bévillard

Auteur du projet : KWSA SA, architectes HES-SIA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 224, Route de Montoz 7, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet : rénovation de la toiture, remplacement des fenêtres à l'identique, rénovations intérieures, améliorations acoustiques entre logements et remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur intérieure

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : ZPC C « Clos sur l'Oiseau »

Objets protégés : Objet C, digne de protection

Dépôt public : du 23 juin au 22 juillet 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 18 juin 2021

Commune mixte de Valbirse

Décisions du Conseil général du 21 juin

Lors de sa séance du lundi 21 juin 2021, le Conseil général a souverainement :

- élu M. Stéphane Heimann en qualité de membre à la Commission Bien Vivre à Valbirse
- accepté la motion 2021/01 « Création d'une commission technique »
- approuvé le rapport de gestion 2020 du Conseil communal

- approuvé les comptes 2020.

Il a refusé de préavis à l'attention du corps électoral un crédit-cadre de CHF 19'751'500.- pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Champ-Martin, la rénovation du collège à Bévillard ainsi que la rénovation du collège à Malleray pour l'Ecole à journée continue.

Enfin, le Conseil général a, sous réserve du référendum facultatif, approuvé le Plan de quartier Pierre de la Paix. L'arrêté est déposé publiquement à la commune durant les heures d'ouverture.

Conformément à l'article 40 du Règlement d'organisation de la commune mixte de Valbirse, le référendum peut être demandé par 5% des ayants droit au vote en matière communale dans les 30 jours suivant la présente publication.

L'ayant droit au vote en matière communale doit apposer de sa main et lisiblement son nom, son prénom, son année de naissance et son adresse sur la liste de signatures. Il y adjoint sa signature. La même demande de référendum ne peut être signée qu'une fois. Le référendum, accompagné des signatures, doit être déposé auprès du Conseil communal de Valbirse, rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Un recours relatif aux décisions susmentionnées peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours doit être adressé, en deux exemplaires et par écrit, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Bévillard, le 22 juin 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage: Affolter Fred, Le Noveleu 5, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Erwin Widmer Construction SARL, Rue de la Rauss 18, 2743 Eschert

Adresse du projet: BF 727, Rue Aimé-Charpillot 16, 2735 Bévillard

Description du projet: Démolition et agrandissement du balcon existant / changement d'une fenêtre en porte fenêtre

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre B

Dépôt public: Du 30 juin 2021 au 29 juillet 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 25 juin 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Demande de permis de construire «après-coup»

Requérants/maître d'ouvrage: Scheifele-Locher Daniel et Monika, Ch. des Coucous 21, 2735 Malleray

Auteur du projet: Scheifele Daniel, Ch. des Coucous 21, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 1200, Ch. des Rouges-Gorges 5, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet: réhabilitation du sol pour l'agriculture; aplanir le sol pour les machines agricoles; reconstruction de la terre végétale érodée, compensation sol: molasse et marne

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: agricole

Dépôt public: du 30 juin au 29 juillet 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 25 juin 2021

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Demande de permis de construire «après-coup»

Requérants/maître d'ouvrage: Commune bourgeoise de Malleray, p.a. M. Laurent Blanchard, Haut des Planches 2, 2735 Malleray

Auteur du projet: Patrick Zenger, 2735 Champoz

Adresse du projet: BF 1026, Sous Moron, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet: réhabilitation du sol pour l'agriculture; applatir le sol pour les machines agricoles; reconstruction de la terre végétale érodée, compensation sol: molasse et marne; remise en valeur du mur en pierres sèches

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: agricole

Dépôt public: du 30 juin au 29 juillet 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 25 juin 2021

Commune mixte de Valbirse

Infos communales

Eclairage: résultats du sondage connus

Les résultats du sondage au sujet de l'éclairage public durant la nuit sont connus. Les autorités remercient les 216 citoyennes et citoyens qui y ont participé et qui ont fourni des remarques et des suggestions très constructives.

A la question «Etes-vous favorable à une extinction de l'éclairage public sur toute l'année, qui commencerait environ 20 minutes après le dernier train du soir et finirait 20 minutes avant le premier train du matin?», 82% des sondés ont répondu par l'affirmative.

Le Conseil communal mettra sur pied un groupe de travail pour examiner ces résultats et les commentaires qui les accompagnent afin de décider de la suite des opérations.

Vente de bois de feu

Une coupe de bois sera effectuée prochainement aux Trois Charrières, à Pontenet. Le Triage forestier «Moron» a décidé de vendre le stère à CHF 70.-, sur place, en mètre. Les personnes qui le souhaitent peuvent se faire livrer leur bois à domicile par l'entreprise Pascal Rossé, de Court, pour un prix de CHF 20.00 le stère. Cette année, vu la quantité à disposition, le bois sera vendu aux habitants de Valbirse seulement.

Les commandes sont à faire à l'administration communale de Valbirse au numéro 032 491 61 70 ou à l'adresse info@valbirse.ch.

Des heures sans travaux bruyants

Avec les beaux jours reviennent les indispensables travaux domestiques extérieurs. Il est toutefois rappelé que les travaux bruyants ne sont autorisés qu'entre 8h et 12h15 ainsi qu'entre 13h30 et 20h du lundi au vendredi, jusqu'à 17h seulement le samedi.

Les autorités remercient tout un chacun de respecter ces prescriptions.

Une nouvelle vie pour le Parc ornithologique

Un nouveau dynamisme au Parc ornithologique à Bévillard. Après des travaux de nettoyage, de désencombrement de matériel et de remise en état des toits et des enclos, le magnifique site accueille différents nouveaux petits animaux (canards, poules, poussins, chèvres naines et paons).

Quelques aménagements tels que des plaques explicatives sur les animaux seront encore entrepris ces prochaines semaines. L'endroit, dont il est possible de faire le tour à pied et qui accueille aussi une place de jeux, est idéal pour les familles avec enfants. La gestion du parc incombe à la Commune mixte, qui collabore avec la Bourgeoisie de Bévillard (propriétaire du terrain).

Future nouvelle directrice à la crèche

Madame Michelle Steiner, directrice de la Crèche Au P'tit Château, prendra sa retraite en septembre. Suite à la procédure de mise au concours, le Conseil communal a nommé à ce poste Madame Nicole Jolicorps, nurse, travaillant à la Crèche Au P'tit Château depuis 2003 et qui est au bénéfice du diplôme de directrice d'institution de l'enfance. Elle entrera en fonction le 1^{er} septembre.

Les autorités remercient d'ores et déjà Madame Steiner pour son investissement et adressent leurs vœux de succès à Madame Jolicorps.

Piscine de l'Orval SA – ouverture sans réservation

La Piscine couverte de l'Orval SA à Bévillard a rouvert «normalement», c'est-à-dire sans réservation préalable ni limitation du nombre de personnes. Les baigneurs et les amateurs de sauna peuvent profiter des lieux selon les horaires qui prévalaient avant les restrictions covid. Ceux-ci sont consultables sur le site de la commune de Valbirse. A noter toutefois que la piscine ne sera pas accessible au public le mercredi 30 juin entre 13h et 16h.

Par ailleurs, la piscine fermera ses portes du 5 au 18 juillet. Dès le lundi 9 août, le petit bassin sera chauffé le lundi, le mardi et le dimanche.

Gare aux cendres chaudes!

Les autorités rappellent qu'il est interdit de déposer des cendres encore chaudes ni dans les sacs poubelle ni dans les containers semienterrés.

Un récent incident a montré que le risque d'embrasement est réel.

Bévillard, le 28 juin 2021

Commune mixte de Valbirse

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 8 h à 11 h et 14 h à 17 h
Mercredi 14 h à 17 h
Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h
Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h
Mercredi 14 h à 16 h
Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h
Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Service sécurité 032 494 11 29
Bâtiments.Urbanisme.
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité.Eau.
Service de piquet 032 494 12 22

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch